

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

Le deux mai deux mille vingt-deux à 19h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M. – Mmes DE LA VILLEON L. – JANVIER C. (adjoints) – M GLOAGUEN F. (conseiller délégué) – Mmes BROUSSIN E.- POLET V. – LEMEUX M.- MAURY A.- Ms SIMON L.- ALIX J.L.- SEVIN A.

Absents : A. RUDELLE- I. NOURRISSON I.

Procuration : M Arnaud RUDELLE a donné procuration à M Jean-Marc BUAN

Date de la convocation : 25 avril 2022

PRESENTATION PAR LE CABINET XV41 DU DIAGNOSTIC EGLISE

Le Cabinet XV41 représenté par Stanislas COUDIERE et ses associés des cabinet ANTHEMION, HAY et CBB, ont présenté le diagnostic sanitaire de l'église aux élus en présence également de Mme Aude LE BAIL, Architecte conseil, M KERVEN du Département d'Ille et Vilaine, du Recteur de la Paroisse et Mme MORDRELLE Marie-Claude, bénévole de la paroisse.

L'historique du bâti est dans un premier temps présenté aux élus, la genèse de la paroisse et son église. En conclusion de cette présentation, il est dit « *en définitif, l'église Saint Pierre de la chapelle Chaussée possède une histoire que l'observation seule de son architecture ne permet pas de soupçonner... si les recherches en archives ont été relativement fructueuses, il reste tout de même quelques zones d'ombres : nous ne connaissons pas l'église précisément avant le 18^e siècle. La période révolutionnaire, bien qu'elle semble cruciale dans la définition des projets menés au 19^e siècle nous est complètement inconnue...* ».

« Puis l'analyse architecturale, avec sa description d'abord des façades puis des intérieurs sont présentés. L'état sanitaire du bâti « *La stabilité générale de l'église Saint Pierre de la Chapelle Chaussée, n'est pas à remettre en cause. Plusieurs désordres d'ordre structurel sont tout de même à souligner car ils pourraient porter atteinte à la bonne conservation de l'édifice dans les années à venir. Le mauvais état de la charpente... la couverture fuyarde, déformée et altérée qui engendre d'importantes infiltrations sur les charpentes accentuant d'autant plus leur fragilité ; à noter, que l'humidité intérieure ne porte pas atteinte à la stabilité de l'édifice mais elle est un facteur essentiel de la dégradation rapide des intérieurs...* »

Les pathologies de la bâtisse sont décrites alors : maçonneries, parements intérieurs et des sols, les couvertures, les charpentes et les installations électriques détaillées. La conservation du mobilier qui est énuméré, avec les préconisations d'intervention sur chacun.

En conclusion l'estimation des travaux à réaliser est présentée : tout corps de métier, le coût global des travaux s'élève à 1 961 620 € ht. Le cabinet XV41 & ses associés ont décomposé les travaux en 4 tranches d'environ 500 000 € chacune. La première tranche en priorité serait la restauration du clocher, de la chapelle Nord et de la chaufferie- la tranche 2 serait : la restauration de la nef et du porche- la tranche 3 : la restauration du transept, du chœur et de la sacristie et enfin la tranche 4 porterait sur la restauration des intérieurs. Sachant que les architectes préconisent aussi des diagnostics plomb et amiante et une étude dendrochronologie sur l'église.

Les élus prennent acte du diagnostic. Ils s'interrogent sur les aides éventuelles : DRAC, Fondation du Patrimoine, Club des Mécènes. Des recherches vont être menées avant d'entreprendre ces travaux.

Le Classement de l'église pourrait être demandé afin de percevoir plus d'aides.

DELIB20220501

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination Madame DE LA VILLEON Laure secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Laure DE LA VILLEON, Secrétaire de séance.

DELIB20220502

Approbation procès-verbal réunion du 28 mars 2022

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 28 mars 2022, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction du procès-verbal du 28 mars 2022.

Aménagement piétonnier derrière l'église

Des devis ont été faits sur l'aménagement piétonnier derrière l'église sont présentés. La réflexion est lancée sur des aménagements en enrobé, en sablés ou en béton à chaux. D'autres devis vont être demandés.

DELIB20220503

Fonds de concours Rennes métropole :

Approbation convention d'attribution 135000 € fonds concours pour maison de l'enfance

Monsieur le Maire présente la convention d'attribution du fonds de concours d'un montant de 135000 € pour la réalisation des travaux suivants :

Rénovation thermique et extension du centre social et de la maison de l'enfance.

Cette convention financière est à approuver par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve la convention financière nous attribuant la somme de 135 000 € correspondant au dispositif de soutien à l'investissement communal de Rennes Métropole

Donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention présentée.

DELIB20220504

Travaux Maison de l'enfance : mission contrôle technique et SPS sur dossier travaux

Dans le cadre des travaux d'investissement prévus sur la maison de l'enfance/centre social, il est nécessaire de missionner un bureau de contrôle technique et mission SPS

2 cabinets ont été consultés, il est proposé de retenir le moins-disant soit :

Nom entreprise	SOCOTEC
MISSION CONTRÖLE TECHNIQUE	4 200.00 €
COORDINATEUR SPS	2 401.00 €
RT 2022 ATTESTATION THERMIQUE	350.00 €
VERIFICATION CONSUEL ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	650.00 €
ATTESTATION ACCESSIBILITE HANDICAPES	300.00 €

Après délibération :

Le Conseil Municipal retient l'entreprise SOCOTEC pour les missions citées ci-dessus.

DELIB20220505

ACHAT CARRÉS DE POTAGER ECOLE PUBLIQUE REMBOURSEMENT Association de Parents d'élèves

Frédéric GLOAGUEN informe le Conseil Municipal que les enseignantes de l'école, souhaitent mettre en place des jardins potagers dans les classes. A l'origine, il était prévu de faire un atelier montage « carrés potagers » à l'occasion de l'opération argent de poche, l'an dernier mais cet atelier a été annulé. L'Association des Parents d'Elèves a choisi et acheté ces carrés potagers, directement dans un magasin, pour un montant de 419.40 € (facture fournie). Frédéric GLOAGUEN propose de rembourser l'achat de ces carrés potagers à hauteur de 50% soit 209.75 €

Après délibération le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide le remboursement 50% du coût d'achat des carrés potagers auprès de l'Association de Parents d'Elèves.

DELIB20220506

Reprise délibération affectation du résultat /Décision modificative N° 1

Il est nécessaire de rectifier la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2022 concernant une erreur de montant (centimes d'euros), et d'imputation de l'affectation du résultat du compte administratif 2021.

- L'excédent de fonctionnement s'élève à la clôture du compte administratif à 197 351.19 €

Il est décidé d'affecter la somme de 150 000 € au compte 1068 du budget primitif 2022.

Et de conserver au compte 002 la somme de 47 351.19 €

- L'excédent d'investissement s'élève à 245 025.31 € est repris au compte 001 du budget primitif 2022.

Afin d'équilibrer le budget il est proposé de modifier les crédits suivants :

Compte 002 : + 0.06 €

Compte 2315 – 0.06 €

Après délibération le Conseil Municipal :

Approuve l'excédent de fonctionnement s'élevant à 47 351.19 €

Approuve l'imputation au compte 001 l'excédent d'investissement

Approuve le virement d'équilibre proposé ci-dessus.

CIMETIERE COMMUNAL- DETR

Jean-Marc BUAN, adjoint fait part au Conseil Municipal de l'accord de subvention des travaux d'accessibilité du cimetière. L'accord de subvention au titre de la DETR s'élève à 38 600 €. Alors que nous avions espéré 80000€. Il est nécessaire de revoir le projet en diminuant les travaux à réaliser pour couvrir son financement. Le fonds de concours de Rennes métropole permettra d'avoir un complément d'aide au titre de la végétalisation. La commune va s'inscrire dès cette année sur ce sujet.

PROJET CANTINE/ RESTAURATION SCOLAIRE

Ms PINAULT et BUAN font part de la visite d'une cantine dans le cadre des visites organisées par BRUDED.

La visite de la cantine de PLERGUER pouvant recevoir 270 élèves par jour, en deux services. Coût (cantine + école) en 3 phases 4 millions d'euros TTC, mise en service en 2020 avec tous les éléments électriques alimentés par du photovoltaïque et chauffée par une chaudière à granulés bois.

Cet exemple permet de lancer la réflexion sur une nouvelle cantine dès maintenant. Il serait bon de s'appuyer sur le conseil d'une personne qui à aider au montage du dossier à Plerguer. Contact va être pris avec cette personne.

Manon LEMEUX, Conseillère Municipale propose en lien avec la commune de LANGAN de réaliser une étude sur le gaspillage alimentaire à la cantine municipale. La personne prendra rdv avec la responsable de la cantine municipale pour la faire.

DELIB20220507

TRAVAUX Extension AFEL devis maîtrise d'œuvre – Missions thermiques et fluides

M BUAN Jean-Marc, Adjoint rappelle au Conseil Municipal que le cabinet BEE+ INGENIERIE avait établi l'étude de faisabilité d'une chaudière à pellets pour desservir l'école publique et la maison de l'enfance. Il est nécessaire au stade travaux de missionner ce cabinet spécialisé pour les missions thermiques et fluides. L'entreprise a fourni un devis pour ces missions soit 4686 € HT sur la base estimative de travaux à réaliser de 372 000 € (soit 1.68%)

Il est demandé de valider le devis présenté

Après délibération le Conseil Municipal

Valide le devis de missions thermiques et fluides d'un montant de 4 686 € HT présenté par le cabinet d'INGENIERIE BEE+

DELIB20220508

REGULARISATION CHEMIN LA PAUVELAIS

Patrick PICHOUX, adjoint, informe le Conseil Municipal que Monsieur Bruno JOLIVEL a demandé une modification de son bornage de son terrain au lieudit la Pauvelais afin d'y construire un muret.

Rennes Métropole a métré l'emprise de terrain et l'alignement afin de permettre la régularisation. Il est nécessaire d'établir l'acte notarié pour valider la cession.

Après délibération le Conseil Municipal :

Accepte la modification du bornage de sa propriété présentée et validée par les services voirie de Rennes Métropole.

Dit que la cession de cette régularisation est confiée à Maître bienvenue Notaire à Romillé

Que le prix de cette cession, est fixé à 0.47 € le ml soit 10.56€,

Les frais de notaire s'y référant seront à la charge du demandeur.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer tout acte concernant cette affaire.

DELIB20220509

OPERATION ARGENT DE POCHE 2022

Frédéric GLOAGUEN propose de reconduire cette année l'opération Argent de Poche auprès des jeunes chapellois de 16 à 17 ans révolus.

L'opération aura lieu en juillet et août sur des dates précises de missions établies en lien avec les besoins du personnel communal.

Après délibération

Le Conseil Municipal reconduit l'opération Argent de Poche auprès des jeunes de 16 à 17ans.

Dit que les missions seront compensées par une participation de 15 € par demi-journée.

Confie à M le Maire et à la commission chargée de cette opération son organisation.

DELIB20220510

Remboursement avance sur achat petit équipement : cuve à gasoil GMR

Monsieur Jean-Luc ALIX, intéressé par cette affaire se retire de la salle du conseil municipal.

Dans le cadre de l'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour le service technique, nous avons saisi l'opportunité de la vente d'une cuve à gasoil GMR par un particulier. Monsieur Jean-Luc ALIX , s'est déplacé afin d'acheter cette cuve auprès du particulier et a avancé la somme de 150 € auprès du vendeur.

Il est nécessaire de prendre délibération pour rembourser cet achat.

Après délibération le Conseil Municipal :

Accepte de rembourser l'achat de la cuve à gasoil auprès de Monsieur Jean-Luc ALIX.

Donne pouvoir au Maire pour procéder au remboursement.

Questions diverses

Site Internet

Nouvelle proposition de présentation du site internet par la société « VOYELLE ». Les dernières observations vont lui être apportées afin de finaliser le dossier.

Etude commerces par la CCI M. EPP :

L'étude commerces va débiter auprès des commerces actuels. Une prochaine rencontre de restitution avec M EPP aura lieu le 20 juin 2022.

Jardin « Aubry »

M le Maire informe le Conseil Municipal de la signature de l'acte de vente du jardin « Aubry » à la commune. M AUBRY a également signé l'acte de vente de la maison avec Rennes Métropole.

Le projet de mettre de petits jeux enfants dans le jardin ne pourra se faire car réglementairement, le jardin est trop proche d'une voie de circulation routière.

Chemin de randonnées :

La Fédération départementale de Randonnée Pédestre a réalisé le marquage du chemin pédestre du Lin et du Chanvre ainsi que celui du bourg récemment. Le balisage permet maintenant l'identification du circuit.

Demande achat délaissé de chemin « Launay Jaloux »

M le Maire fait part d'une demande d'achat d'un délaissé de chemin au lieudit « Launay Jaloux ». Cette demande va être étudiée par la commission des chemins. D'autres demandes sont également à l'étude.

AFEL : de nouveaux plans sont en cours suite à des observations du service des Bâtiments de France.

Jeux coulée verte : KOMPAN va faire réaliser les travaux de terrassement des aires de jeux prévus sur la coulée verte.

Cérémonie de la Victoire 1945 : elle aura lieu le 8 mai 2022, avec deux décorations de porte-drapeaux à cette occasion.

Médiathèque : une animation est prévue prochainement : dédicace de livres avec Jean THYARD.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 20 juin 2022.